

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 145 (2000)  
**Heft:** 5

**Artikel:** "CIVPOL", les observateurs de police civile au service des Nations unies  
**Autor:** Clément, Robert  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-346003>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## « CIVPOL », les observateurs de police civile au service des Nations unies

Dans le cadre des *Peace Keeping Operations (PKO)* et des *Peace Support Operations (PSO)*, placées sous l'égide des Nations unies ou de l'OSCE dans les différentes régions de crises que connaît la planète, les *Civilian Police Observers (CIVPOL)* assurent en permanence leurs différentes missions de police. Parmi les tâches les plus courantes, ces policiers conseillent et encadrent les forces de police locale dans l'accomplissement de leurs tâches journalières. C'est ce que l'on nomme le *monitoring*. Sans avoir de pouvoir exécutif, les CIVPOL veillent encore à ce que les droits de l'homme ainsi que les droits des minorités ethniques soient respectés. De par leur présence, ces officiers de police des deux sexes contribuent à faire renaître la confiance dans les autorités au sein des populations civiles locales.



### ■ Inspecteur Robert Clément<sup>1</sup>

Avec le temps et au fil des missions, une partie des CIVPOL a de plus en plus été engagée dans des écoles de police locales, afin de dispenser un enseignement professionnel aux futurs agents. Des cours techniques en matière de police criminelle sont également assurés par les CIVPOL, tout comme des cours de perfectionnement ou de spécialisation (SIJ, MO, etc.).

Présents physiquement dans l'ensemble du pays où ils sont en mission, ces policiers, qui doivent en tout temps rester impartiaux, sont les yeux et les oreilles de l'ONU. En dehors de leur activité de police pure, ils assument, en principe sans arme, une fonction d'observateur. Toutes les constatations particulières pourront faire l'objet d'un rapport circonstancié à l'instance supérieure, à

savoir le Représentant spécial du Secrétaire général (SRSG).

### Organisation

La composante CIVPOL dépend directement du SRSG. A sa tête on trouve un *Police Commissioner* nommé par le Conseil de sécurité, tout comme le *Force Commander*, chef de la composante militaire dans une mission des Nations unies. Ces deux entités sont indépendantes l'une de l'autre et remplissent des missions bien distinctes. Dans la pratique, les choses sont parfois différentes, car la réalité du terrain oblige civils et militaires à coopérer, par exemple en assurant des patrouilles de reconnaissance mixtes. On a même vu au Rwanda des stations de districts occupées simultanément par des observateurs militaires et des observateurs de police. Afin de remplir la mission qui leur est confiée, tant les policiers que les militaires doivent

apprendre à se connaître, afin de faire profiter l'autre de ses connaissances, ceci dans l'intérêt et pour le bien d'une population souvent traumatisée par des années de conflit et de haine.

### Création d'un « pool CIVPOL » en Suisse

Après une phase pilote qui a duré de 1993 à 1998, le Conseil fédéral a approuvé en juin 1999 un projet prévoyant l'institution d'un *pool* pour les missions d'observateurs de police civile (CIVPOL) dans les opérations de maintien de la paix. Concrètement, le DFAE finance et dirige ces opérations. L'organisation pratique est assurée par la Police fédérale, en collaboration avec l'Administration fédérale des douanes. A ce jour, le pool compte environ 90 CIVPOL provenant de 14 corps de police et du Corps des gardes-frontière. Il est prévu que la Suisse maintiendra en

<sup>1</sup> L'inspecteur Clément a servi comme CIVPOL à la MINUAR, au Rwanda.

permanence 40 CIVPOL en mission par année.

## La formation des CIVPOL suisses

Pour remplir avec succès une mission de police internationale en qualité de CIVPOL, les futurs candidats sont sélectionnés sur la base de leurs aptitudes professionnelles, physiques et psychologiques, ainsi que sur leur connaissance de la langue anglaise. Si l'agent répond à ces critères de base, pour autant qu'il accepte de partir pour engagement de six mois, il se rendra en Suède pour y suivre le *United Nations Police Officers Course (UN-POC)* d'une durée de quinze jours. Durant cette étape obligatoire, le futur observateur de police civile (CIVPOL) recevra une instruction théorique et pratique en relation avec le déroulement d'une *Peace Support Operation*.

Durant tout le stage, l'anglais sera la seule langue officielle et un test d'entrée a lieu le premier jour. Par la suite, les élèves ont la joie de se familiariser avec les structures de l'ONU, les communications radio, l'éthique professionnelle, la préparation psychologique, la conduite de véhicules tout terrain, la rédaction de rapports de police, l'art de la négociation dans des situations difficiles, le comportement à adopter face à la problématique constante des mines, le tout agrémenté de présentations de missions passées et actuelles. Ces conférences sont dispensées par des *Peacekeeper* chevronnés. Durant leur séjour au



Poste de IPTF/CIVPOL en Bosnie.

*Swedish International Armed Forces Training Center (SWE-DINT)* près de Stockholm, ces officiers de police ont la possibilité de rencontrer des collègues suédois rentrant de mission. C'est dans cette garnison en effet qu'ont lieu les *briefing* des contingents qui retournent aux pays, soit après une année de mission pour nos homologues suédois. A la fin du stage, un exercice baptisé «A DAY IN THE MISSION AREA» confronte les CIVPOL à différentes situations où ils devront mettre en pratique leurs nouvelles connaissances.

La remise du brevet se déroule dans une ambiance solennelle. Cette cérémonie haute en couleurs clôt le stage. La prochaine étape sera un engagement réel de six mois. Avant de partir, les CIVPOL suisses participent à un *briefing* opérationnel de deux jours durant lequel ils sont orientés sur les dé-

tails de la mission. Chaque engagement est volontaire.

## Les conditions de vie en mission

Actuellement, les observateurs de police suisses sont engagés au sein de l'*International Police Task Force (IPTF)* en Bosnie-Herzégovine, dans le cadre de l'UNMIBH. Cette force compte environ 2500 policiers représentant 45 nationalités. Les policiers et gardes-frontière sont aussi présents en Croatie où ils travaillent pour l'OSCE au sein du *Police Monitoring Group (PMG)* en Slavonie orientale. En mission, les CIVPOL sont rétribués de la même manière que les observateurs militaires et ils jouissent du même statut.

Dans le pays d'engagement, l'observateur de police civile doit pourvoir à ses besoins

d'une manière autonome, comme par exemple trouver un logement et se nourrir. De par la spécificité de sa mission, le CIVPOL habite souvent au sein même de la population locale. Une fois son travail terminé, il aura ainsi le temps de se mêler aux villageois et aux autorités pour partager un peu du vécu de ces gens et créer un climat de confiance. Le peu de temps libre à disposition des policiers internationaux est souvent aussi utilisé pour entretenir des contacts avec les autres expatriés suisses, notamment avec le personnel de nos représentations diplomatiques, qui jouent un rôle important dans le bon déroulement d'une opération.

Pour accomplir son service, tant au profit de l'ONU que de l'OSCE, le CIVPOL suisse est équipé d'un uniforme de police

mis à disposition par la Confédération, tout comme le reste de l'équipement qui va du sac de couchage, à l'ordinateur portable, et au béret bleu ou jaune. Le matériel est, bien entendu, adapté à la région d'engagement.

Depuis 1993, les CIVPOL suisses ont pris part aux missions suivantes: UNPROFOR en ex-Yougoslavie, UNPREDEP en Macédoine, UNOMOZ au Mozambique, UNAMIR au Rwanda, UNOMSA en Afrique du Sud, UNPSG en Croatie, UNMIBH en Bosnie-Herzégovine. Il y en avait au Zaïre dans les camps de réfugiés pour le compte de l'UNHCR et dans le *Police Monitoring Group* de l'OSCE en Croatie. Deux CIVPOL sont également engagés comme instructeurs en Suède lors des cours UNPOC. Régulièrement, des policiers

formés aux missions internationales font partager leur vécu et leurs expériences, lors des cours destinés aux collaborateurs de l'OSCE organisés à Bière par exemple. En novembre 1999, les CIVPOL suisses ont eu la chance de faire partie de la délégation suisse qui a participé dans le cadre du Partenariat pour la paix (PPP) à l'exercice «VIKING 99» en Suède, lequel avait pour but premier d'entraîner la collaboration entre civils et militaires (CIMIC) dans le cadre d'une *Peace Support Operation*.

## Armement ou pas

Après la crise du Kosovo en 1999, les CIVPOL suisses ont été nombreux à se porter volontaires pour participer à cette opération de reconstruction des diverses institutions. Dans le cadre de la Mission intérimaire des Nations unies au Kosovo (MINUK), la Force de police internationale a reçu pour mandat de rétablir l'ordre et la sécurité dans cette province. Cette mission exigeant le port, voire l'usage de l'arme dans certains cas, n'a malheureusement pas pu accueillir les policiers ou gardes-frontière helvétiques. Notre législation n'autorise pas en effet un tel déploiement. Cet obstacle juridique ne devrait pas être insurmontable et, aujourd'hui, il serait juste que les CIVPOL suisses puissent avoir l'option du port d'arme. Mais seulement si le mandat de la mission l'exige.

R. C.

